

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable sénateur King, il est

Ordonné: Que les Règles 23, 24 et 63 soient suspendues jusqu'à la fin de la session en tant qu'elles concernent des bills d'intérêt public ou privé.

L'honorable sénatrice Wilson, du comité permanent des Edifices et des terrains publics présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

LE JEUDI 30 juillet 1942.

Le comité permanent des Edifices et des terrains publics a l'honneur de présenter son second rapport, comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que la pelouse qui entoure les édifices du Parlement soit rendue fertile.
2. Que la pelouse soit plus fréquemment arrosée et que, advenant le cas où la fourniture d'eau par la ville d'Ottawa ne soit pas suffisante, un appareil à pompage soit installé, afin d'assurer la quantité requise de la rivière Ottawa.
3. Qu'un soin plus attentif soit porté aux arbres sur la colline du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E4), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (121), intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux", est lu pour la deuxième fois.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur King propose que le bill (124), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1942, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.